

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le "**Fonds**")

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-BEYOND EUROPEAN BOND OPPORTUNITIES

Luxembourg, 11 octobre, 2023

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le "**Conseil d'administration**") souhaite vous informer de changements importants concernant le compartiment du Fonds DNCA INVEST - BEYOND EUROPEAN BOND OPPORTUNITIES (le "**Compartiment**").

Les termes non définis dans le présent avis ont la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le "prospectus").

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la stratégie d'investissement suivie par le Compartiment afin d'être plus flexible dans sa mise en œuvre et d'accroître la protection des actionnaires contre la volatilité. Ces changements permettront à la stratégie d'investissement du Compartiment de faire face aux récentes conditions difficiles du marché des obligations à taux fixe. D'autres ajustements sont apportés à la description des catégories d'actifs et des contrats financiers du Compartiment afin (i) d'apporter une clarification et (ii) de ne plus contraindre le Compartiment à investir une part minimale de son portefeuille dans des investissements durables.

Ces changements impliquent une modification (i) de la dénomination du Compartiment, (ii) de son objectif d'investissement, (iii) de sa stratégie d'investissement, (iv) de la méthode de calcul de l'exposition globale du Compartiment (et une augmentation de son niveau d'effet de levier), (v) de l'information précontractuelle du Compartiment requise par le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission et (vi) des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les "**Changements**").

Comme mentionné ci-dessus, le Conseil d'administration a décidé de renommer le Compartiment " DNCA Invest - Credit Conviction ".

En ce qui concerne l'augmentation de l'effet de levier, le Conseil d'administration souhaite souligner que l'augmentation du niveau d'effet de levier jusqu'à un niveau attendu d'environ 200 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment et qui ne devrait pas dépasser 500 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment est due à l'utilisation d'instruments financiers dérivés et notamment de contrats à terme, de *Credit Default Swap* et de swaps de *Credit Default Swap* sur indices afin de gérer le risque de durée ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit générés dans le contexte de la modification de la durée moyenne du Compartiment comprise dans une fourchette de -2 à 7 ans.

L'annexe de la présente lettre présente les sections pertinentes mises à jour de l'annexe du Compartiment à compter du **15 novembre 2023** (la "**date d'entrée en vigueur**").

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Les Changements n'auront aucun impact sur le profil de risque du Compartiment (tel que mesuré par l'Indicateur Synthétique de Risque (SRI) présenté dans les Documents d'Informations Clés ("DIC")).

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 13 novembre 2023, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les modifications exposées dans le présent avis seront incluses dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DIC relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe de vente reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur les Changements envisagés pour le Compartiment.

Cordialement,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST

* * *

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais auprès du représentant en Suisse.

Le représentant en Suisse jusqu'au 31 décembre 2023 :
Carnegie Fund Services SA, 11, Rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

Le représentant en Suisse à partir du 1^{er} janvier 2024 :
REYL & Cie SA, 4 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

Le service de paiement en Suisse :
Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Île 17, CP 2251, 1211 Geneva 2, Switzerland

Annexe

DNCA INVEST - BEYOND EUROPEAN BOND OPPORTUNITIES

(les modifications pertinentes sont soulignées)

NOM DU COMPARTIMENT PRÉCÉDENT	NOM DU COMPARTIMENT MIS À JOUR
DNCA INVEST - <u>BEYOND EUROPEAN BOND OPPORTUNITIES</u>	DNCA INVEST - <u>CREDIT CONVICTION</u>
OBJECTIF D'INVESTISSEMENT PRÉCÉDENT	OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ACTUALISÉ
<p>Le Compartiment cherche à surperformer l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Index (Bloomberg ticker : LECPTREU Index) sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG).</p>	<p><u>L'objectif d'investissement du Compartiment est de maximiser le rendement total à partir d'une combinaison de revenus et de croissance du capital en investissant dans des titres à revenu fixe.</u> Le Compartiment cherche à surperformer l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Index (Bloomberg ticker : LECPTREU Index) sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG).</p>
STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT PRÉCÉDENTE	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ACTUALISÉE
<p>Le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.</p> <p>Le Compartiment favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG) au sens de l'article 8 de la SFDR.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille pour les émetteurs privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc. - Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc. 	<p><u>Le Compartiment vise à maximiser le rendement total et à surperformer l'indicateur de référence annuellement pour chaque action, net de frais, par le biais d'une combinaison de stratégies dynamiques sur la durée et sur les expositions au risque de crédit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La duration moyenne modifiée du Compartiment devrait être gérée activement dans une fourchette de -2 à 7 ans, sans aucune limite pour un titre pris individuellement.</u> - <u>Le Compartiment sera principalement exposé à des entreprises et à des titres souverains de qualité " Investment Grade ", principalement libellés en Euro. Plus précisément, la part d'investissement direct du Compartiment devrait bénéficier d'une notation moyenne dans la catégorie Investment Grade (notation moyenne pondérée des instruments notés). Lorsque</u>

- Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.
- Note de qualité ESG mondiale.

L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 2500 émetteurs, est basé sur les émetteurs qui peuvent appartenir à l'indice "Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index" (obligations d'entreprises en euros de bonne qualité) et à l'indice "Bloomberg Pan-European High Yield (Euro) Index" (obligations d'entreprises en euros à haut rendement) combinés, plus les Etats membres européens et les agences supranationales, ainsi que les émetteurs non notés identifiés par la Société de gestion. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Le Compartiment intègre également les critères ESG en ce qui concerne les investissements directs, y compris la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour toutes les sociétés, avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel.

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'obligations qui en résulte tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité et de la durabilité des entreprises.

La responsabilité des entreprises est un formidable réservoir d'informations utilisé pour

l'émission n'est pas notée, la condition de notation doit être remplie par l'émetteur. Si une obligation "investment grade" est rétrogradée dans la catégorie "sub-investment grade", l'actif concerné ne sera pas vendu, sauf si, de l'avis de la Société de Gestion, il est dans l'intérêt des Actionnaires de le faire. Ces actifs de qualité inférieure ne peuvent excéder un total de 10 % des actifs du Compartiment.

Cette exposition sera gérée de manière discrétionnaire sans aucune contrainte en termes de diversification géographique, sectorielle et des émetteurs. Le gestionnaire du fonds recherchera également des rendements supplémentaires offerts par les dettes à risque, notamment sur le marché des titres spéculatifs.

La sélection des titres de créance n'est pas exclusivement et mécaniquement basée sur leurs notations de crédit accessibles au public, mais également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres est également basée sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire d'investissement.

Le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.

Le Compartiment favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG) au sens de l'article 8 de la SFDR.

L'univers d'investissement initial, qui comprend les émetteurs pouvant appartenir à l'indice "Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index" (obligations d'entreprises en euros de qualité) et à l'indice "Bloomberg Pan-European High Yield (Euro) Index" (obligations d'entreprises en euros à haut rendement) combinés, ainsi que les États membres et les agences supranationales de l'Union européenne, ainsi que les émetteurs identifiés par

<p>anticiper les risques des entreprises, notamment en examinant l'interaction avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.</p> <p>L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10. En outre, la conviction de la société de gestion est de financer l'économie sur la base d'une perspective à long terme, ce qui se traduit par l'identification de thèmes liés à la durabilité.</p> <p>Le modèle d'analyse extra-financière utilisé par la Société de gestion pour le Compartiment est un outil propriétaire basé sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notation de la responsabilité des entreprises ; - Exposition à la transition durable ; - Analyse des controverses ; 	<p>la société de gestion. L'approche <u>ESG</u> est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.</p> <p>De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).</p> <p>Pour les émetteurs privés, le Compartiment intègre également les critères ESG en ce qui concerne les investissements directs, y compris la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour toutes les sociétés, avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel.</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'obligations qui en résulte tiennent compte de la notation interne en matière de responsabilité et de durabilité des entreprises sur la <u>base d'une analyse extra-financière par le biais d'un modèle de notation propriétaire (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par la Société de Gestion. Ce modèle s'articule autour de quatre piliers, détaillés ci-dessous (i) la responsabilité d'entreprise, (ii) la transition durable, (iii) les controverses et (iv) le dialogue et l'engagement avec les émetteurs.</u></p> <p>L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise</p>
--	--

<p>- Enregistrements des réunions des entreprises et des flux d'informations.</p> <p>La recherche et les notations sont effectuées en interne par la société de gestion grâce aux déclarations des entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, et aux déclarations qui représentent la majorité des informations utilisées.</p> <p>Le Compartiment utilise un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p> <p>L'utilisation de l'outil propriétaire repose sur l'expérience, les relations et l'expertise du personnel de la société de gestion.</p> <p>Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment prendra notamment en compte les questions ESG suivantes pour les émetteurs publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement : intensité en carbone et répartition de la consommation d'énergie. - Social : respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et torture). - Gouvernance : Signataire de l'Accord de Paris, signataire de la convention des Nations unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires. - Évaluation et couverture des risques ESG au niveau mondial. <p>En ce qui concerne les investissements dans les émetteurs publics : cette classe d'actifs fait l'objet</p>	<p>et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.</p> <p>La recherche et les notations sont effectuées en interne par la Société de Gestion grâce aux informations fournies par les entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, et aux déclarations qui représentent la majorité des informations utilisées.</p> <p>Le Compartiment utilise un outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion pour prendre des décisions d'investissement. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p> <p>L'utilisation de l'outil propriétaire repose sur l'expérience, les relations et l'expertise du personnel de la société de gestion.</p> <p>En ce qui concerne les investissements dans les émetteurs publics : cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 4 dimensions comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des risques ESG, - Infraction aux normes internationales, - Engagement dans les conventions internationales, - Profil climatique. <p>L'analyse des risques ESG repose sur 4 piliers, notés de 0 à 10 :</p>
---	--

<p>d'une analyse extra-financière en 4 dimensions comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des risques ESG, - Infraction aux normes internationales, - Engagement dans les conventions internationales, - Profil climatique. <p>L'analyse des risques ESG repose sur 4 piliers, notés de 0 à 10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : le pilier examine l'État de droit et le respect de la liberté, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie. - Environnement : ce pilier passe en revue l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage. - Social : ce pilier passe en revue l'éducation et la formation, l'emploi et la santé. - Société : Conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, Inégalités. <p>L'infraction aux normes internationales est une approche binaire permettant de qualifier l'infraction : Travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratiques de torture.</p> <p>L'engagement dans les conventions internationales est une approche binaire qui permet d'identifier l'engagement dans les domaines suivants : Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, Protocole de Kyoto, Accord de Paris, Convention sur la biodiversité biologique des Nations unies, sortie du charbon, capacité de production d'électricité à partir du charbon, traité de non-prolifération des armes nucléaires et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : le pilier examine l'État de droit et le respect de la liberté, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie. - Environnement : ce pilier passe en revue l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage. - Social : ce pilier passe en revue l'éducation et la formation, l'emploi et la santé. - Société : Conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, Inégalités. <p>L'infraction aux normes internationales est une approche binaire permettant de qualifier l'infraction : Travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratiques de torture.</p> <p>L'engagement dans les conventions internationales est une approche binaire qui permet d'identifier l'engagement dans les domaines suivants : Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, Protocole de Kyoto, Accord de Paris, Convention sur la biodiversité biologique des Nations unies, sortie du charbon, capacité de production d'électricité à partir du charbon, traité de non-prolifération des armes nucléaires et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme</p> <p>Le profil climatique est une combinaison de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité carbonique et de la réserve d'énergie primaire.</p> <p>De plus amples informations sur le modèle de notation propriétaire sont disponibles sur le site web de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).</p>
---	--

<p>Le profil climatique est une combinaison de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité carbonique et de la réserve d'énergie primaire.</p> <p>De plus amples informations sur le modèle de notation propriétaire sont disponibles sur le site web de la société de gestion (https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri).</p> <p>Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90% des actifs nets du Compartiment et d'exclure de son univers d'investissement au moins 20% des plus mauvais émetteurs d'actions. Le Compartiment n'investira donc pas dans ces émetteurs. La Société de gestion a également signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label pour le grand public. A la date de la dernière mise à jour du Prospectus, le Compartiment bénéficie du Label ISR français.</p> <p>Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 4/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ; - Calibrage de la durée modifiée, du risque de crédit global du fonds et du niveau des liquidités en fonction de l'analyse des taux d'intérêt et de l'environnement macroéconomique ; 	<p>Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (<u>note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG pour les émetteurs publics et privés</u>) ou qui sont exposés à des controverses majeures ; - <u>Sélection de titres sur la base d'une analyse fondamentale, prenant en compte les critères ESG et la valorisation des instruments ;</u> - Calibrage de la durée modifiée et du risque de crédit global du fonds et du niveau des liquidités en fonction de l'analyse des taux d'intérêt et de l'environnement macroéconomique. <p>La stratégie d'investissement globale du Compartiment consiste à rechercher, à moyen terme, un taux de rendement total régulier compatible avec la préservation du capital en investissant sur le marché obligataire en euros et dans d'autres titres de créance négociables.</p> <p>Le Compartiment cherchera à sélectionner des titres dans l'univers des titres à revenu fixe en explorant les différents compartiments de ce marché, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations d'entreprise, les obligations d'État, les obligations convertibles et échangeables, les obligations perpétuelles. En tenant compte du rendement moyen, du coupon, de la durée, de la notation de crédit, de l'échéance, des composantes optionnelles des instruments et de la dynamique des prix, le portefeuille du Compartiment visera à générer une appréciation du capital relativement attrayante en sélectionnant des titres présentant un profil de rentabilité et de risque satisfaisant pour l'objectif du Compartiment. La sélection peut également se faire</p>
--	--

- Sélection de titres sur la base d'une analyse fondamentale, prenant en compte les critères ESG et la valorisation des instruments.

La stratégie d'investissement globale du Compartiment consiste à rechercher, à moyen terme, un taux de rendement total régulier compatible avec la préservation du capital en investissant sur le marché obligataire en euros et dans d'autres titres de créance négociables.

Le Compartiment cherchera à sélectionner des titres dans l'univers des titres à revenu fixe en explorant les différents compartiments de ce marché, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations d'entreprise, les obligations d'État, les obligations convertibles et échangeables, les obligations perpétuelles, les titres financiers structurés, tels que les titres adossés à des actifs (ABS) ou les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS). Compte tenu du rendement moyen, du coupon, de la durée, de la notation de crédit, de l'échéance, des composantes optionnelles des instruments et de la dynamique des prix, le portefeuille du Compartiment visera à générer une appréciation du capital relativement attrayante en sélectionnant des titres présentant un profil de rentabilité et de risque satisfaisant pour l'objectif du Compartiment. La sélection peut également s'effectuer par le biais d'une analyse des caractéristiques fondamentales sous-jacentes susceptibles d'indiquer une proposition de valorisation attrayante pour les investisseurs.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR qui suit l'annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.

par le biais d'une analyse des caractéristiques fondamentales sous-jacentes susceptibles d'indiquer une proposition de valorisation attrayante pour les investisseurs.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR qui suit l'annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.

Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :

Le Compartiment investira principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements, des émetteurs privés, ou des entités supranationales de l'OCDE.

Les investissements dans des pays non membres de l'OCDE sont limités à 15 % de la valeur totale des actifs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du Compartiment peut être composé de titres appartenant à la catégorie "speculative grade" avec une limite à la notation B- par Standard & Poor's par exemple ou qui sont considérés comme ayant une qualité de crédit comparable par la Société de gestion. Les titres de créance non notés ne peuvent dépasser 20 % de ses actifs nets.

Les titres de créance dont la notation est inférieure à B- (au moment de l'achat) ne dépasseront pas 10 % des actifs totaux du Compartiment. Si une obligation est rétrogradée à une note inférieure à B-, l'actif concerné ne sera pas vendu, sauf si la Société de gestion estime qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de le faire.

Le Compartiment peut être investi dans des titres à revenu fixe libellés en USD ou en GBP à hauteur de 50 % maximum l'actif net, le risque de change

<p>Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :</p> <p>Le Compartiment investira dans des obligations et autres titres de créance négociables libellés en euros.</p> <p>Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs totaux, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements, des sociétés émettrices ou des entités supranationales ayant leur siège social en Europe ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Europe, libellés en euros. Le Compartiment peut également investir dans d'autres obligations européennes de haute qualité. Il n'a pas l'intention d'investir dans des actions.</p> <p>Le portefeuille de titres à revenu fixe du Compartiment peut être composé de titres appartenant à la catégorie " speculative grade " (c'est-à-dire n'appartenant pas à la catégorie " investment grade " ou non notés). Dans la limite de 10 % de son actif net, le Compartiment peut investir dans des titres susceptibles d'être qualifiés de titres en difficulté (c'est-à-dire dont la notation à long terme de Standard & Poor's est inférieure à CCC ou à une notation équivalente).</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres susceptibles d'être qualifiés de " en défaut " au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie en portefeuille. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être déclassés au cours de leur vie seront cédés dès que possible en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.</p>	<p><u>pouvant être couvert dans la devise de base du fonds. Par conséquent, le risque de change ne devrait pas dépasser 10 % de l'actif net.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Plus précisément, des contrats à terme et des contrats de change à terme peuvent être utilisés à cette fin.</u></p> <p>Le Compartiment peut également investir un maximum de <u>15 % de ses actifs totaux</u> dans des obligations convertibles, un maximum d'un tiers de ses actifs totaux dans des instruments du marché monétaire et un maximum d'un tiers de ses actifs totaux dans des dépôts bancaires, <u> dans des circonstances de marché normales.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut également investir jusqu'à 60 % de ses actifs nets dans des dettes subordonnées, dont jusqu'à 50 % dans des obligations perpétuelles (c'est-à-dire des obligations sans date d'échéance).</u></p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles contingentes.</p> <p><u>Le Compartiment n'investira pas activement dans les actions, mais pourra détenir des actions dans une limite maximale de 5 % si elles découlent d'une restructuration de la dette, généralement à la suite d'un échange d'actions contre de la dette. Le gestionnaire du fonds vendra les actions reçues dès que possible en fonction des conditions du marché afin d'optimiser le prix de sortie pour les actionnaires.</u></p> <p>La proportion d'investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et considérés comme</p>
--	--

<p>Le Compartiment peut également investir un maximum de 25 % de ses actifs totaux dans des obligations convertibles, un maximum d'un tiers de ses actifs totaux dans des instruments du marché monétaire et un maximum d'un tiers de ses actifs totaux dans des dépôts bancaires.</p> <p>En outre, le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des actifs (ABS). Les titres adossés à des actifs, notamment les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), seront des titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou considérés comme ayant une qualité de crédit comparable par la Société de gestion.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles contingentes.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir ses actifs nets dans des instruments financiers dérivés, négociés en bourse ou de gré à gré, tels que, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des CDS, des CDS sur indices, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, dans le but de couvrir ou d'augmenter le risque de taux d'intérêt et/ou le risque de crédit, sans chercher à s'exposer de manière excessive. Le Compartiment investira principalement dans des contrats à terme et, dans une moindre mesure, dans des options non complexes négociées sur des marchés réglementés et dans des swaps de taux d'intérêt non complexes (taux fixe/taux variable/taux fixe/taux variable/taux variable) négociés sur des marchés de gré à gré. Les investissements dans des instruments financiers dérivés négociés en bourse et de gré</p>	<p>d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi, n'excédera pas 10 % de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment utilisera tous les types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de négociation inférieurs. Ces instruments peuvent comprendre, entre autres, des contrats à terme, des options, des swaps, des CDS sur indices, des CDS et des contrats de change à terme.</p> <p>Chaque instrument dérivé répond à une stratégie spécifique de couverture, d'arbitrage, de valeur relative ou d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvrir l'ensemble du portefeuille ou certaines catégories d'actifs contre les risques d'actions, d'intérêts, de crédit et/ou de change ; - Atténuer les risques macroéconomiques, de taux d'intérêt, de crédit et de change, notamment en utilisant une macro-couverture ; - Augmenter l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt, de crédit et de change sur le marché.
--	---

<p>à gré seront effectués afin d'atteindre les objectifs d'investissement, et plus particulièrement dans le but de gérer la duration modifiée du portefeuille et la sensibilité aux taux d'intérêt ou d'exploiter toute anomalie dans la structure des taux d'intérêt dans la limite de 100 % des actifs nets du Compartiment.</p> <p>La proportion d'investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC conformément à l'article 41(1) de la Loi, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Plus précisément, des contrats à terme et des contrats de change à terme peuvent être utilisés à cette fin.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments relatifs aux valeurs mobilières et aux instruments du marché monétaire pour une gestion efficace du portefeuille.</p>	
<p>EXPOSITION MONDIALE ANTÉRIEURE</p>	<p>EXPOSITION MONDIALE ACTUALISÉE</p>

L'exposition globale au risque du Compartiment est contrôlée à l'aide de l'approche par les engagements. Cette approche mesure l'exposition globale liée aux positions sur les instruments financiers dérivés (" IFD ") qui ne peuvent pas dépasser la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Dans le cadre de la procédure de gestion des risques, l'exposition globale du Compartiment est mesurée et vérifiée conformément à la méthode de la valeur à risque absolue (VaR). En mathématiques financières et en gestion des risques financiers, la valeur à risque est une mesure principalement utilisée pour le risque de perte sur un portefeuille particulier d'actifs financiers.

La VaR est calculée avec un intervalle de confiance unilatéral de 99 % et pour une période de rétention de 20 jours.

La VaR du Compartiment est limitée à une VaR absolue calculée sur la base de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment et ne dépasse pas une limite maximale de VaR déterminée par la Société de gestion, tout en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque du Compartiment. La limite maximale est fixée à 20 %.

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés pour générer une surexposition et ainsi exposer le Compartiment au-delà du niveau de ses actifs nets. En fonction de la direction des transactions du Compartiment, l'effet des baisses ou des hausses des actifs sous-jacents du dérivé peut être amplifié, entraînant une baisse ou une hausse plus importante de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

L'effet de levier attendu ne devrait pas dépasser 500 % de l'actif net du Compartiment et le niveau moyen de l'effet de levier sera d'environ 200 % dans des circonstances de marché normales, bien qu'il soit possible que l'effet de levier réel dépasse de temps à autre le taux d'effet de levier attendu. L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs nominales des produits dérivés sans aucune compensation/couverture conformément aux lois et réglementations applicables. L'effet de levier sera principalement généré par l'utilisation de contrats à

	<u>terme sur taux d'intérêt, de CDS sur indices et de contrats de change à terme.</u>
PROFIL DE RISQUE ANTÉRIEUR	PROFIL DE RISQUE ACTUALISÉ
<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur à <u>deux ans</u>. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de taux d'intérêt ; - Risque de crédit ; - Risque de perte de capital ; - Risque lié aux titres convertibles ; - Risque lié aux obligations perpétuelles ; - <u>Risque spécifique lié aux ABS et MBS ;</u> - Risque lié aux titres en difficulté ; - Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes et/ou des obligations échangeables ; - Risque lié à l'investissement dans des transactions dérivées de gré à gré ; - Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ; - Risque ESG ; - Risque lié à la durabilité. 	<p>Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement supérieur à <u>trois ans</u>. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de taux d'intérêt ; - Risque de crédit ; - Risque de perte de capital ; - Risque lié aux titres convertibles ; - Risque lié aux obligations perpétuelles ; - Risque lié aux titres en difficulté ; - Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes et/ou des obligations échangeables ; - Risque lié à l'investissement dans des transactions dérivées de gré à gré ; - Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ; - <u>Risque de change ;</u> - <u>Risque de liquidité ;</u> - <u>Risque lié aux actions ;</u> - Risque ESG ; - Risque lié à la durabilité.